



LA BANQUE ROYALE DU CANADA

BULLETIN MENSUEL

Vol. 37, No. 10

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL, OCTOBRE 1956

Les services que nous rendent les banques

QUELS SONT les services que nous rendent les banques du Canada? Il suffira d'examiner deux ou trois de leurs opérations pour nous convaincre de la nécessité et de l'importance fondamentale des services bancaires dans un pays qui se développe aussi rapidement que le nôtre. En plus d'être essentielles à l'économie nationale, les banques jouent un grand rôle dans la vie quotidienne de chaque Canadien. C'est précisément de ce rôle qu'il est question dans le présent Bulletin.

La banque la plus simple que l'on puisse imaginer est la tirelire. On y introduit de l'argent, puis bientôt on le retire. Mais ce genre de banque a ses limites.

Supposons que votre tirelire soit pleine. Vous la videz et vous constatez qu'elle contenait \$4.85. Naturellement, vous pouvez recommencer à y déposer des pièces de monnaie; mais qu'allez-vous faire des \$4.85? Vous ne pouvez les laisser dans le tiroir de votre commode parce que vous savez que vous aurez tôt fait de les dépenser, ou que vous craignez les voleurs.

Voici comment l'épargne passe de la tirelire au stade plus avancé de la banque proprement dite. Vous apportez vos \$4.85 à l'une des succursales des neuf banques à charte du Canada et vous vous faites ouvrir un compte d'épargne. Comme il existe 4,352 succursales de banque au Canada, soit une pour 3,645 habitants, il ne vous sera pas difficile d'en trouver une.

Vous êtes libre de vous adresser à n'importe quelle banque, mais nous parlerons ici de la façon dont on procède dans une succursale de la Banque Royale du Canada parce que, naturellement, nous savons mieux comment les choses s'y passent.

Vous vous présentez donc au comptoir, où les caissiers, le comptable et les autres employés sont prêts à vous servir. Chacun d'eux se fera un plaisir de vous expliquer les quelques petites formalités requises pour faire ouvrir un compte.

Vous remplissez, ou vous faites remplir par le caissier, un "bordereau de dépôt" indiquant que vous voulez

confier \$4.85 à la garde de la banque. Vous donnez votre nom et votre adresse. Vous signez une "carte de signature" que la banque conservera pour vérifier votre signature sur les chèques ou les retraits. C'est là une protection pour vous-même comme pour la banque, car ainsi personne ne pourra retirer votre argent en contrefaisant votre signature. On vous remet un livret de banque. Ce livret ne porte pas votre nom, mais seulement votre numéro de compte. Pourquoi? Afin que, si vous perdez votre livret, on ne puisse savoir combien vous avez d'argent à la banque, mais seulement que la personne dont le numéro de compte est 12345 a tel ou tel montant en dépôt. Vous connaissez votre numéro et la banque aussi, naturellement, et cela suffit. Il faut y voir un symbole du caractère confidentiel de vos relations avec la banque.

Les dépôts

Voilà comment on devient déposant. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Votre argent — de même que tout ce que vous déposerez par la suite pour vos vacances ou autre chose — est en sûreté à la Banque Royale du Canada, l'une des quatre banques les plus importantes d'Amérique.

Le fait de savoir que vos épargnes sont en sûreté vous rend bien aise, mais ce sentiment de satisfaction n'est pas le seul avantage dont bénéficie le déposant. Il y en a au moins quatre autres, qui ont également leur importance: (1) ses dépôts portent intérêt au taux actuellement en vigueur de 2½ p. 100 par an; (2) il est libre de retirer son argent quand il le veut; (3) il peut faire passer des fonds de son compte à une autre personne, tout simplement en faisant un chèque; (4) il sait que son argent, sous la rigoureuse et sage sauvegarde de la banque, remplit son rôle dans la grande économie canadienne, économie dont dépendent la prospérité et le haut niveau de vie de tous les Canadiens.

Avant d'examiner ces divers avantages un à un, il convient de nous arrêter sur un point auquel nous avons

déjà fait allusion et qui nous intéresse tous au premier chef: la sûreté du système.

La solidité des banques

Le principe le plus important dans le système bancaire canadien exige que le déposant puisse à tout moment retirer la totalité ou une partie de son argent de la banque. Les banques ont des disponibilités plus que suffisantes pour faire face à toutes leurs exigences, et elles peuvent convertir leurs avoirs en argent en moins de temps qu'il n'en faudrait pour satisfaire à la demande la plus forte qu'il soit permis de concevoir.

Certains lecteurs se rappelleront ici les rudes épreuves financières des trente dernières années: l'effondrement des marchés mondiaux des valeurs en 1929; l'abandon de l'étalon or par la Grande-Bretagne en 1931; la fermeture des banques aux États-Unis en 1933; l'ouverture des hostilités en 1939; la fièvre de reconstruction qui suivit 1945. Et durant tous ces bouleversements, pas un Canadien n'eut à craindre de perdre un seul dollar de son compte de banque.

Pourquoi les banques sont-elles si sûres de remplir promptement leurs obligations? D'abord parce qu'elles sont administrées avec compétence par des hommes intègres, dans le cadre d'une sage législation bancaire. Ensuite, parce qu'elles font la plupart de leurs avances sous forme de prêts à court terme et qu'elles évitent les risques dits spéculatifs. Les prêts à long terme, qui comportent des hypothèques, sont consentis sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation et garantis par le gouvernement. Enfin, une grande partie des capitaux disponibles sont placés sur les fonds d'État, et les banques gardent toujours une réserve considérable d'argent liquide et de valeurs facilement réalisables.

L'intérêt sur les dépôts

Certains déposants ont plusieurs comptes, dont chacun est affecté à une fin spéciale. Un client nous disait dernièrement qu'un ami lui avait demandé de venir déposer de l'argent à son compte. Cet ami lui avait donné trois livrets: le premier portait la mention "Jaguar", le deuxième la mention "manteau de vison" et le troisième "vacances au Mexique".

Il est possible que l'ami en question ne mette pas assez d'argent de côté en une année pour réaliser ses trois désirs. Mais il a au moins le plaisir de diviser ses économies en trois parts pour satisfaire de légitimes ambitions, sans compter que son argent produit de l'intérêt.

Le déposant confie une partie de sa fortune à la garde de la banque. Celle-ci est libre de l'employer comme bon lui semble, pourvu qu'elle lui rende son bien sur demande.

En rémunération de l'usage qu'elle fait de ses fonds, la banque verse au déposant un intérêt de $2\frac{1}{2}$ p. 100 par an, crédité deux fois par année. C'est là une aug-

mentation sur le taux de 2 p. 100 qui était en vigueur au début de l'année.

Ainsi qu'en témoigne le dernier relevé détaillé (septembre 1955), il y a beaucoup de gens qui recourent au service des banques pour faire des économies tout en touchant de l'intérêt. Au moment où ce relevé a été effectué, il y avait dans les banques 8,595,160 comptes d'épargne personnels dans lesquels se trouvaient pour \$5,757,182,000 de dépôts payables au Canada et en monnaie canadienne.

Les retraits

Les fonds déposés dans une banque à charte ne sont remis qu'au déposant en personne ou sur présentation d'un ordre écrit du déposant.

Dans la plupart des pays, la très grande majorité des paiements se font par chèque. Bien que la loi ne les oblige pas à le faire, les banques canadiennes permettent à leurs clients de tirer des chèques sur les comptes d'épargne, mais si le nombre de chèques souscrits est trop élevé par rapport au montant laissé en dépôt, le tireur doit payer des frais de service.

On peut se faire une idée de la mesure dans laquelle les Canadiens ont pris l'habitude de payer par chèque d'après les chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique sur la valeur en dollars des chèques encaissés en juillet, soit \$17,852,087,000. Pour les sept premiers mois de cette année, le total est de \$113,135,960,000. Bien entendu, il ne s'agit pas uniquement de chèques de comptes d'épargne, mais il y en a tout de même un bon nombre.

Mais le chèque ne constitue pas le seul moyen de transférer des fonds de votre compte à une autre personne. Il y a aussi les mandats de banque, les chèques de voyage et les lettres de crédit. Ces dernières sont très commodes vu qu'elles permettent au voyageur d'obtenir les sommes dont il a besoin dans n'importe quel pays. Le titulaire d'un compte peut en outre demander à la banque de faire passer, par la poste, une somme d'argent au crédit d'un tiers habitant dans une région éloignée. Tout cela est possible non seulement à l'intérieur d'une même banque ou d'un même pays, mais aussi entre banques et pays différents, car en plus des nombreuses succursales qu'elle possède au Canada et ailleurs, une banque canadienne, dont le siège social est à Montréal ou à Toronto, par exemple, entretient des relations avec les banques de toutes les villes importantes du monde. La Banque Royale, pour sa part, compte 793 succursales au Canada et 74 dans les autres pays.

Le développement de l'économie canadienne

Le fait que vous avez déposé vos \$4.85 à la Banque Royale du Canada peut paraître une goutte d'eau dans l'immense océan du commerce national et inter-

national, mais il n'en est pas ainsi. C'est en réunissant l'ensemble des économies de tous les épargnants que les banques sont en mesure de fournir les capitaux nécessaires à la marche des affaires.

Si les banques se bornaient à recevoir des dépôts et à garder l'argent dans leurs chambres fortes au lieu de le prêter, l'économie du pays serait dans le marasme.

Les prêts bancaires ont considérablement augmenté au cours des dix dernières années, tant en raison de l'expansion de notre économie que des besoins nouveaux de cette même économie. Cette augmentation est attribuable en grande partie aux emprunts des cultivateurs, des hommes d'affaires, des sociétés et des municipalités, qui tous s'efforcent de pourvoir aux besoins de notre population croissante et prospère, mais il y a eu aussi des centaines de milliers de petits prêts.

Les petits prêts ou "prêts personnels" sont consentis aux salariés pour un grand nombre de fins. Certains y ont recours pour améliorer leur maison ou leur propriété, pour se procurer de l'outillage ou des instruments, pour payer les comptes de médecin, les impôts, etc., pour s'habiller ou acheter une voiture.

Chaque demande de crédit est étudiée d'une manière objective. La question la plus importante que se pose alors le gérant de banque est celle-ci: "l'emprunteur peut-il rembourser et remboursera-t-il effectivement la somme en question selon les conditions du prêt?"

La réputation du client a une grande importance aux yeux du gérant de la succursale, et il y a lieu de souligner ici l'avantage que représente le compte d'épargne dont nous avons parlé au début. Celui qui garde un compte en banque pendant assez longtemps fait preuve par le fait même d'un certain sens des responsabilités et d'une certaine aptitude à traiter des affaires. Le fait d'avoir un compte ne donne pas le droit, à lui seul, d'obtenir un prêt, mais c'est sans aucun doute une bonne recommandation.

D'aucuns s'imaginent qu'un emprunteur qui se propose d'exercer une activité légitime et productive mérite qu'on lui avance les fonds nécessaires, peu importe qu'il puisse ou non démontrer au prêteur qu'il sera en mesure de les rembourser. En réalité, le prêteur qui n'a pas l'assurance d'être remboursé accorde, non pas un prêt, mais une subvention. Aucun prêteur privé, agissant à titre de mandataire de ceux qui lui ont confié leur argent, ne saurait consentir un prêt de ce genre. Mais lorsqu'un homme intègre présente une demande de crédit sérieuse à la banque, il est rare qu'on refuse de la prendre en considération.

La lutte contre l'inflation

Il est vrai que les banques ont resserré certaines de leurs pratiques en matière de prêt au cours des derniers mois. Elles agissent ainsi à titre d'institutions quasi-

publiques. Cette initiative découle de la politique monétaire adoptée par les autorités financières du Canada, politique destinée à refréner l'inflation en rendant le crédit bancaire plus coûteux et moins accessible.

La Banque du Canada, qui est un organisme d'État, détermine le volume général du crédit bancaire, mais c'est aux banques à charte qu'il appartient d'en régler la répartition individuelle.

Certaines maisons et certains particuliers estiment que les restrictions qui pèsent actuellement sur le crédit sont trop sévères. Il est assez désagréable de se faire dire par son banquier qu'en raison de la nécessité nationale d'éviter l'inflation il n'y a pas assez d'argent pour accorder à chacun le crédit qu'il voudrait et qu'il pourrait facilement obtenir des banques en temps normal. Mais il est également désagréable pour le banquier d'avoir à appliquer des mesures restrictives à sa clientèle.

Cependant, le système bancaire a un rôle important à jouer pour maintenir la stabilité dans un pays en pleine expansion comme le nôtre. Ainsi que le disait le président de l'Association des banquiers canadiens: "La réglementation actuelle du crédit, que les banques à charte ont décidé d'appliquer, par suite des mesures et des suggestions monétaires de la Banque du Canada, tend à soutenir et à prolonger la prospérité en empêchant une vague d'inflation de tout englober."

A qui appartiennent les banques?

Les banques canadiennes ne sont ni un monopole de l'État ni un monopole de l'entreprise privée. Ce sont des organisations commerciales autorisées par une charte du gouvernement à faire certaines opérations, tout comme les industries qui possèdent des chartes de compagnies délivrées en vertu de la loi.

Les "propriétaires", ce sont les actionnaires des banques. Quiconque veut y placer son argent n'a qu'à s'adresser à un courtier et à acheter des actions de la banque de son choix. A la fin de l'année financière 1955, le nombre des actionnaires des banques s'élevait à 77,153 et celui des actions qu'ils détenaient à 18,100,000. Environ 74 p. 100 de ces actionnaires et 73 p. 100 de ces actions se trouvaient au Canada. Il n'y avait alors que 5.8 p. 100 des actionnaires et 6.9 p. 100 des actions en dehors du Commonwealth britannique. C'est la Banque Royale qui comptait le plus grand nombre d'actionnaires à cette époque, soit 18,700. Aujourd'hui, elle en compte au-dessus de 21,000 et c'est encore elle qui en a le plus.

La valeur au pair des actions bancaires, qui était autrefois de \$100, est maintenant fixée par la Loi des banques (révision de 1944) à \$10, afin de favoriser une plus grande diffusion de ces actions dans le public.

L'actionnaire ne fait pas fortune avec l'argent qu'il place dans les banques: les dividendes qu'il a touchés en 1955 ne représentaient que 4.86 p. 100 de sa part d'intérêt.

En comparaison des autres entreprises commerciales, les bénéfices des banques sont relativement faibles. Peu d'industries parviennent à se tirer d'affaire avec une marge aussi limitée. Il faut beaucoup d'argent pour faire marcher une banque. Les feuilles de paie des banques se montent à plus de 153 millions de dollars par année; les intérêts versés aux déposants à 105 millions; l'impôt sur le revenu à 37 millions environ. Si l'on fait le total des salaires, des intérêts, des impôts et autres dépenses, il en résulte que les banques doivent déboursier chaque année une somme de 389 millions, soit \$14.85 pour chaque dollar accordé aux actionnaires sous forme de dividendes.

Les actionnaires sont représentés à la direction des banques par les administrateurs qu'ils élisent tous les ans. Le conseil d'administration nomme les dirigeants de la banque et remplit en général les mêmes fonctions que le conseil d'administration d'une société commerciale.

Le personnel des banques

Les quelque 60,000 employés de banque que l'on trouve au Canada se composent, en grande partie, de diplômés d'école secondaire venant des quatre coins du pays.

Étant donné que le système des succursales permet aux banques d'avoir un bureau dans presque tous les hameaux, un nombre important de leurs employés sont recrutés dans les petites localités. Voici, d'après le dernier rapport annuel, où sont nés les principaux dirigeants de la Banque Royale: Peebles, Écosse; Oshawa (Ont.); Middle Musquodoboit (N.-É.); Drayton (Ont.); Pembroke (Ont.); Malngavie, Écosse; Goderich (Ont.); Prescott (Ont.); Winnipeg (Man.); Sherbrooke (P.Q.); Pickering Township (Ont.); Ermelo, Transvaal; Wiarton (Ont.); Montréal (P.Q.); Boulardarie (N.-É.); Barnet, Herts, Angleterre; Lockeport (N.-É.); Lacombe (Alta); Sydney (N.-É.); Belize, Honduras britannique; Stanstead (P.Q.); Aberfeldy, Écosse; Inverness, Écosse; Fleming (Sask.).

Les fonctionnaires supérieurs des banques canadiennes ont d'abord été de modestes employés. Il est de tradition que les têtes dirigeantes de la banque — le président, le gérant général, les membres du bureau central — soient des hommes qui ont commencé au bas de l'échelle et qui sont parvenus jusqu'aux postes les plus élevés.

L'expérience s'acquiert généralement en cours d'emploi, bien que certaines banques aient, à titre d'essai, créé quelques cours pour leurs employés. Les déplace-

ments d'une succursale à l'autre, d'un bureau à l'autre, font nécessairement partie du système de formation des banques. En examinant sur place plusieurs secteurs de l'économie canadienne, un homme se forme au jugement comparatif et se fait une idée du degré de coordination nécessaire dans les affaires et l'industrie d'un pays aux ressources naturelles très variées comme le Canada.

En plus des versements de leur personnel, les banques dépensent des sommes assez considérables pour délivrer leurs employés de la crainte du chômage, de la maladie et d'une vieillesse sans le sou. Elles contribuent généreusement aux régimes de retraite, d'assurance-vie, d'assurance-santé, etc. Mais la sécurité n'est pas le principal avantage de la profession.

Les banques choisissent leurs employés parmi les jeunes gens dans l'espoir qu'ils acquerront la compétence et le jugement nécessaires pour apporter une contribution directe et continue aux services qu'elles rendent à la population. "En fait de carrières," disait il y a quelque temps le président de la Banque Royale, "je n'en connais aucune qui soit plus intéressante ou plus profitable que celle de la banque. Ce qu'il y a de plus avantageux dans la profession bancaire, ce n'est pas, comme on le croit généralement, la sécurité, mais plutôt le puissant attrait des nombreuses possibilités d'avancement qu'elle comporte et où les seules qualités qui comptent sont la valeur et l'activité de l'intéressé."

Voilà comment fonctionnent les banques. La Banque Royale compte 21,000 actionnaires, 30 administrateurs et un personnel de 15,000 employés. Tous ces employés, du plus ancien jusqu'au nouveau venu, sont exercés ou s'exercent à assurer le meilleur service possible à la clientèle.

Le rôle social de la banque

Ainsi, de la tirelire à la grande succursale, la banque vous aide à atteindre les buts que vous vous proposez. La Banque Royale remplira cette fonction en mettant votre argent en sécurité, en vous servant un intérêt sur vos dépôts, en tenant constamment vos fonds à votre entière disposition ou en vous avançant de l'argent contre une promesse de remboursement.

Dans le système bancaire canadien, c'est avec les particuliers et non pas avec la masse que les banquiers font des affaires.

Vos dépôts, vos retraits, vos emprunts, tout est confié au soin personnel d'un employé de confiance, agissant sur les conseils d'hommes expérimentés et intègres.

Votre banquier est toujours prêt à étudier avec vous vos problèmes financiers, à vous aider de ses meilleurs conseils et à vous faire profiter de la sagesse de l'institution dont il fait partie, de son expérience personnelle et de sa profonde connaissance de votre milieu.